

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de VARENNES-SAINT-SAUVEUR

Dossier n°DP07155822E0026

date de dépôt : 14/10/2022

demandeur : Madame ARNOULD Laëtitia

pour : Construction d'une piscine

adresse terrain : 2240 Route de la
Chardonniere 71480 Varennes-Saint-
Sauveur

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de VARENNES-SAINT-SAUVEUR

Le maire de VARENNES-SAINT-SAUVEUR,

Vu la déclaration préalable présentée le 14/10/2022 par Madame ARNOULD Laëtitia demeurant 2240 Route de la Chardonniere 71480 Varennes-Saint-Sauveur ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'une piscine ;
- sur un terrain cadastré ZL-0090 et situé 2240 Route de la Chardonniere, 71480 Varennes-Saint-Sauveur ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les pièces complémentaires déposées en mairie le 21/11/2022 ;

Vu la Carte communale approuvée le 23/06/10 ;

Considérant que le projet se situe en zone constructible de la Carte Communale ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Article 2

La déclaration des éléments relatifs au calcul de la taxe d'aménagement pour les demandes déposées depuis le 1er septembre 2022 sera à faire auprès des services fiscaux. Pour plus d'informations, vous pouvez vous renseigner sur le site : www.servicepublic.fr.

Fait à VARENNES-SAINT-SAUVEUR, le 6 décembre 2022

Le Maire,



Jean-Michel LONGIN

Date d'affichage en
mairie de l'avis de dépôt :

14.10.2022